

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 septembre 2019

Conseil Municipal n°5-2019

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans la salle du conseil, le mercredi 18 septembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente sous la présidence de Bernard DUVERGER, Maire.

Présents : B.DUVERGER, C.DEBRAY, S.VACHET, S. DE WITTELEIR, G.PLASSAIS, G.BESNARD, F.SELLIER, J.M. PERRET.

Absents excusés : N.CLAUDEL (pouvoir B.DUVERGER), E.LORANCE (pouvoir S. DE WITTELEIR), C. GRANGE (excusé)

Secrétaire de séance : C.DEBRAY

ORDRE DU JOUR :

- **Décision Budgétaire modificative**
- **Compte de sortie du SITED**
- **Création de concessions dans l'agrandissement du cimetière**
- **Commissions et syndicats**
- **Questions diverses**

Le maire ouvre la séance à 20h30.

Le compte rendu du conseil du 21 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décision budgétaire modificative

À la demande de la préfecture après analyse du budget primitif 2019, les modifications budgétaires suivantes sont nécessaires:

- Compte D 020 : - 6 800€ (dépenses imprévues investissement)
- Compte D 1641 : + 800€ (dernier remboursement annuel des travaux réalisés sur l'Eglise)
- Compte Autres bâtiments publics D 21318 : + 6 000€ (réfection du mur d'enceinte du jardin de l'Eglise)

Vote à l'unanimité

2/ Comptes de sortie du SITED

La Région Centre Val de Loire ayant repris la compétence transport, le SITED a été dissous

Le 17 juin 2019, le Comité Syndical du SITED s'est prononcé favorablement sur le principe de calcul de la répartition des comptes de sortie suivant:

Répartition de l'excédent entre les membres en fonction du nombre d'élèves transportés par commune les trois années scolaires suivantes: 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et division du total par la moyenne obtenue.

Le compte administratif 2018 du SITED ayant été voté, la somme totale à répartir entre les membres est maintenant connue. Le tableau est présenté aux conseillers.

Pour Information, pour la commune 269,35€

Les Conseils municipaux et Conseils communautaires concernés doivent délibérer dans un délai de trois mois afin de valider les comptes de sortie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

APPROUVE les comptes de sortie du SITED

3/ Création de concessions dans l'agrandissement du cimetière

G. Besnard soumet un plan d'implantation des concessions dans le nouveau cimetière. Ce plan fixe les implantations des concessions en tenant compte du futur développement des haies végétales. Ce plan prévoit des allées en pelouse du fait de l'interdiction faite aux collectivités, comme aux particuliers, d'utiliser les produits désherbants. La largeur des allées a été adaptée à un accès aisé des matériels d'inhumation.

G. Besnard propose également que les semelles des concessions soient jointes les unes aux autres, et au ras du sol pour faciliter le passage de la tondeuse et éviter l'usage de la débrouailleuse le long des allées.

Le conseil adhère à cette proposition qui figurera dans le règlement du cimetière, publié sur le site Internet de la commune.

Le Conseil Municipal décide donc de créer 73 emplacements de concessions de 2 m² chacun dans l'extension nouvelle du cimetière.

Elles seront numérotées de façon suivante: 1cn (cimetière nouveau) à 73cn.

Vote à l'unanimité

4/ Commissions et Syndicats

- 4.1- Commission Environnement (G.BESNARD)

➤ Sécurité des routes départementales

Comme bien souvent, M. Jean Claude Hérouin a procédé à son initiative et à titre gratuit au broyage des végétaux qui entravaient la visibilité dans les virages dangereux de La Louvière et aux entrées Est et Ouest de Saint Lucien. Bien que cela soit de la responsabilité du Conseil Départemental, on sait bien que par écologie mais aussi par économie, leurs interventions se font plus rares.

Tout le conseil le remercie très chaleureusement de son civisme, se préoccupant ainsi de la sécurité de ses concitoyens.

➤ L'entretien bénévole des chemins communaux.

De même, tout aussi gratuitement et sur son initiative, Jean François Saintier a broyé les ronces et aubépines du chemin creux de Chenicourt à Saugis, ainsi que d'autres parties de chemins ruraux autour de la Butte Noire.

Le conseil est également très touché de cette initiative. Il estime très encourageant ces

initiatives qui témoignent de l'attention que ces habitants portent à notre village et au bien commun. C'est un soutien précieux apporté à la tâche de l'équipe communale.

Le conseil municipal tient aussi à remercier, toutes les personnes qui entretiennent soigneusement leur devant de propriété. Cela contribue grandement à ce que notre village suscite l'admiration de nos visiteurs et soit reconnu comme « village jardin ».

Malgré plusieurs courriers, un riverain rue du Presbytère persiste à ne pas entretenir son trottoir et son caniveau. Les herbes empiètent sur la chaussée. Une mise en demeure lui sera adressée.

➤ **L'entretien périodique des chemins communaux**

Pour tenir compte des différentes demandes et faciliter le déplacement des engins agricoles, mais aussi des riverains, des promeneurs et des randonneurs, une campagne d'entretien des chemins communaux va être lancée dans les jours à venir.

Le conseil municipal avait évoqué et adopté le principe d'entretenir une partie des chemins chaque année afin d'étaler les dépenses de fonctionnement. L'un des chemins broyé est mitoyen avec la commune de Mittainville, (chemin qui monte à la sablière) qui, suite à un appel de C.Debray, a accepté que le broyage sur son territoire se fasse en même temps à ses frais pour ce qui la concerne.

Un devis a été demandé à l'entreprise lucanoise Her'vert. Une grande moitié des chemins seront broyés en hauteur. Le devis s'élève à 2000€ HT, soit un total de 2400,00€ TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité.

F. Sellier demande qui entretient le bassin de régulation. G. Besnard précise que J.F Saintier entretient ce bassin en contrepartie de l'usage d'un terrain communal, convention qui existe depuis fort longtemps.

4.2- Le SIRP

S.DE WITTELEIR, l'un des 4 délégués de la commune, fait un rapide compte rendu.

- Le nombre total d'élèves du SIRP est en baisse (279 à la rentrée 2018, contre 263 en 2019). Une baisse du nombre d'élèves est toujours inquiétante tant elle peut aboutir à la fermeture de classe.
- 6 élèves lucanois sont en maternelle et 8 élèves en primaire, soit 14 élèves.
- Les écoles du SIRP bénéficient du RASED, (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Cette structure de l'éducation nationale, dont bénéficie le secteur de Nogent le roi, est composée d'un psychologue et de 2 enseignants spécialisés. Pour établir des bilans psychologiques des élèves concernés, cette structure sollicite une participation à hauteur de 11,74 € par élève (coût total de l'outil de bilan psychologique : 1820,34€) Pour notre syndicat, cette participation s'élève à 152,62 €. S. DE Witteleir attire l'attention des conseillers sur la chance que nous avons de bénéficier d'une telle structure ce qui est loin d'être généralisé dans les écoles.
- Les enfants badgent en montant dans le car scolaire. Le SIRP décide de facturer 10€ le renouvellement de ce badge en cas de perte à partir de la rentrée 2020.

5/ Questions diverses

- **Le maire donne lecture du courrier d'un parent d'élève reçu en mairie au sujet de l'arrêt du car.**

Le car scolaire du primaire opère une marche arrière depuis l'abribus vers le carrefour avec la rue des Pressoirs, ce qui est dangereux et interdit, le trafic étant de plus important sur cette route le matin et le soir. D'autre part, le car des collégiens prend les élèves au niveau de l'entrée d'un garage privé de l'autre côté de la Place des Tilleuls et les dépose en limite de la place en retour et non à l'abribus, ce qui lui demande de faire le tour de la place. Les élèves attendent donc le matin sous la pluie, et la descente côté place peut être glissante.

Monsieur le Maire le signalera au Président du SIRP ainsi qu'à M. Mallet pour le transport des collégiens.

- **Extension de l'éclairage public à Chenicourt (G.Besnard)**

La commande a été faite au printemps, et les travaux ont commencé avant les congés d'été. (Enfouissement des lignes du fait du virage qui nécessitait la pose de nombreux poteaux, et pose des poteaux bois route du Moulin). Il y a eu un contretemps dans l'approvisionnement pour les lanternes. Elles doivent être installées avant la fin du mois.

L'ajout d'une lanterne a été demandé rue de la mare, des constructions neuves étant prévues dans cet espace autrefois agricole. Elle sera posée en même temps.

F. Sellier demande à ce que l'horloge soit vérifiée. Il semble qu'elle déclenche l'éclairage alors qu'il fait encore jour. (18 heures en plein été)

- **Pose du pylône du réseau mobile**

Nous venons juste de recevoir le planning des travaux pour l'installation du pylône. Ces travaux débuteront le lundi 23 septembre et s'achèveront par le levage du pylône le 25 octobre et le passage des câbles et installation de la zone technique le 31 octobre 2019. C. Debray prendra contact avec ENEDIS pour s'assurer que le transformateur sera bien installé dans les temps. Le planning des travaux est publié sur le site internet communal.

- **Anticipation d'un besoin de déneigement (C. Debray)**

Il conviendrait, avant l'hiver, de trouver une solution ou un prestataire en mesure d'assurer le déneigement des voiries communales.

Des agriculteurs volontaires ont une convention, prestation rémunérée, avec le Conseil Départemental, qui est propriétaire de la lame de déneigement, aux normes pour ne pas abîmer les voiries.

Dans ce cadre, pour Saint Lucien, le conseil départemental finance le déneigement de la route départementale, depuis la route du Moulin à Chenicourt jusqu'à la RD4 à La Louvière.

D. Lefèvre est le prestataire du Conseil départemental sur notre territoire. Avec

l'autorisation du Conseil Départemental une convention avait été passée entre la commune et cet agriculteur pour le déneigement des voiries communales ou départementales non prises en charge par le département (frais assumés par la commune). Il y a deux ans, les voiries non prises en charge par le département n'ont pas été déneigées. Après un appel de la commune au conseil départemental, D. Lefèvre a accepté de déneiger, prestation compliquée car le verglas s'était installé. Mais, il nous a précisé qu'il ne souhaitait plus déneiger sur la commune de Saint Lucien, car contrairement à Senantes, Saint Lucien n'avait pas signé de convention tripartite, entre le Conseil Départemental, la commune et lui-même et qu'il ne souhaitait plus la signer en perspective de sa retraite.

Conscient que la possibilité de déneiger doit être garantie et réalisée au bon moment pour la commune, le conseil propose de recontacter D. Lefèvre puis de contacter le Conseil Départemental pour qu'au moins une des voiries qui relie Saugis à la RD4, et la rue du Presbytère soit inclus dans le parcours de déneigement de son prestataire sur notre territoire, ou bien de nous indiquer une personne habilitée à le faire.

➤ **Aménagement de la zone du Cormier (S. De Witteleir)**

L'association le Cormier installée sur une zone ND souhaite étendre ses activités et louer ce territoire pour un certain nombre de manifestations. Pour cela, il souhaite aménager cette zone : création d'un parking de 100 places, aménagement d'un chemin d'accès à partir du chemin qui mène à l'hôtellerie « Les hauts de Pardaillan », création d'une butte pour des essais automobiles de constructeurs.

Cette association a déposé un dossier de présentation du projet, demandé par C. Debray lors d'une visite de son président en mairie le 22 juin 2019. Ce dossier a été déposé en mairie début août. C. Debray n'en a eu connaissance que fin août. Il s'avère que ces aménagements relèvent d'une demande de permis d'aménagement, qui doit être instruite mais aussi transmis pour avis à la DREAL, et au service de la préfecture, du fait de ces incidences sur l'environnement et des activités sportives motorisées. M. Le Maire, C. Debray, et S. De Witteleir ont demandé à rencontrer les membres de cette association, le vendredi 13 septembre, à 20 heures car sans attendre la réaction du conseil municipal, le terrain a été aménagé durant le mois d'août (apport de 10 000 m³ de terre, mais aussi de gravats de démolition non triés sur le chemin d'accès) et la mairie mise devant le fait accompli.

Nous avons donc demandé l'arrêt des travaux, qui sont néanmoins pratiquement terminés et signalé au pétitionnaire, que nous restons dans l'attente du dossier de permis d'aménager dans les meilleurs délais, et que si celui-ci n'était pas accordé, il serait contraint de remettre le terrain en l'état.

Après débat, le conseil est très inquiet de l'extension de cette zone et n'est pas favorable au développement de sa fréquentation par des engins motorisés.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h45.